

Droit
et
Dignité
Pour
Tous

MMLK

LA VOIX DES SANS VOIX

Mouvement Martin Luther KING

CIVISME –NON VIOLENCE –PAIX

DIALOGUE –LEADERSHIP – DIGNITE HUMAINE

Récépissé N° 0968/MATD-DAPOC-DOCA du 20/09/06

Lomé le 14 février 2018

A

Monsieur le Conseiller-Médiateur du
CAO (*Compliance Advisor Ombudsman*)
Washington, USA

Projet LCT (*Lomé Container Terminal*) au Togo

Plainte contre IFC (*International Financial Company*)

POUR :

- ✓ Oppression des droits de l'homme
- ✓ Atteinte grave à la dignité humaine
 - **Arbitraire**
 - **Discrimination**
 - **Complicité de nuire à autrui**
 - **Sabotage économique**
 - **Entrave aux ODD** (*Objectifs du Développement Durable*) **et**
aux fondamentaux de l'EPU (*Examen Périodique*
Universel) de l'ONU
 - **Etc.**

IFC avec son projet LCT au Togo fait la honte de la Banque Mondiale

Droit
et
Dignité
Pour
Tous

MMLK

LA VOIX DES SANS VOIX

Mouvement Martin Luther KING

CIVISME –NON VIOLENCE –PAIX

DIALOGUE –LEADERSHIP – DIGNITE HUMAINE

Récépissé N° 0968/MATD-DAPOC-DOCA du 20/09/06

Lomé le 14 février 2018

A

Monsieur le Conseiller-Médiateur du
CAO (*Compliance Advisor Ombudsman*)
Washington, USA

Objet : Projet LCT (*Lomé Container Terminal*) au Togo :

Plainte contre IFC avec ses complices promoteurs et partenaires du Projet LCT pour :

- ✓ **Oppression des droits de l'homme**
- ✓ **Atteinte grave à la dignité humaine**
 - **Arbitraire**
 - **Discrimination**
 - **Complicité de nuire à autrui**
 - **Sabotage économique**
 - **Entrave aux ODD (*objectifs du Développement Durable*) et aux fondamentaux de l'ÉPU (*Examen Périodique Universel*) de l'ONU**
 - Etc.

**IFC fait la honte de la Banque Mondiale
avec son projet LCT au Togo**

Monsieur le Conseiller-Médiateur,

Nous ; représentants des ex-ramasseurs de sable marin (*Pelliers, chauffeurs, ramasseurs, Femmes Chefs d'équipe, servantes, restauratrices*), les ex-maraichers de l'actuel site de LCT (*Lomé Container Terminal*), les Lashing men de **MLS**, signataires de la présente et le MMLK-La voix des sans voix venons porter plainte contre l'**IFC** et ses complices pour les chefs d'accusation cités en objet.

Nous sommes au regret de constater que tous les efforts louables et salutaires inhérents aux droits de l'homme et à la dignité humaine sont allègrement et impunément violé et/ou anéanti par cette société multinationale avec sa posture des pratiques primitives semblables à l'esclavage des temps modernes depuis 2010.

Avec les détails ci-après ; nous venons motiver notre plainte et attirer votre attention par rapport à la disette généralisée et aggravée savamment orchestrée par **IFC** dans la vie des personnes affectées et leurs proches par ledit projet :

➤ **Le non-respect délibéré des PAR (Plans d'Action de Réinstallation)**

Dans le souci du respect des mécanismes et dispositions de l'ONU inhérents à la paix et au mieux-être des peuples, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement ; après avoir rassuré les personnes occupant le site dudit projet, eurent établi les plans d'action de réinstallation avec des mesures d'accompagnement alléchantes à leur faveurs sous la direction d'un comité de suivi.

Mais ; contre toute attente, l'exécution de ces plans n'eurent pas respecté les canevas de ces banques ni les autres cadres juridiques dont la Constitution Togolaise et la DUDH (*Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*) qui disposent respectivement en leurs articles **27** et **17** :

- **Article 27**

Le droit de propriété est garanti par la loi. Il ne peut y être porté atteinte que pour cause d'utilité publique légalement constatée et après une juste et préalable indemnisation.

Nul ne peut être saisi en ses biens qu'en vertu d'une décision prise par une autorité judiciaire.

- **Article 17**

1. Toute personne, aussi bien seule qu'en collectivité, a droit à la propriété.

2. Nul ne peut être arbitrairement privé de sa propriété.

Rappelons que le comité de suivi s'est réuni à peine deux (02) fois.

Le **PAL** (*Port Autonome de Lomé*) a refusé de disposer un nouveau site aux maraichers.

Le Ministère des Mines a acheté des terrains litigieux et non adaptés aux ramasseurs de sable, créant ainsi un drame socioéconomique et environnemental dans les préfectures du Golfe, de Vo et de Zio.

Les pseudos appui financiers aux femmeschef d'équipe ramasseurs de sable effectuées hors délai pour le commerce et sans aucune notion au préalable.

Abandon systématique et fausses promesses aux victimes.

Les ex-maraichers formés pour la reproduction et le suivi des mangroves et des tortues marines sur notre côte, furent habilement remplacés par des individus coptés de nulle part sous la bénédiction de certains responsables de **LCT**.

➤ **Autres dysfonctionnements**

Refus systématique de communiquer de **LCT** avec les victimes, les Lashing men et le MMLK-La voix des sans voix. Idem avec les autres promoteurs.

Embauche discriminatoire du personnel des opérations de Lashing.

Conflits d'intérêts eu égard aux postes occupés par certains responsables de **LCT**.

L'influence négative sur les inspecteurs de travail.

La négligence avérée de prendre en charge les victimes collatérales.

➤ **La duplicité, gestion opaque au sein de LCT et autres indélicatesses**

Après moult tentatives des victimes et de MMLK-La voix des sans voix pour faire entendre leurs cris de détresse, une délégation de IFC venue de Dakar nous a reçus le 14 décembre 2017 à Lomé pour échanges.

A cette rencontre ; Mr. Marc THIBAUT et Seynabou BA, ont dans leurs déclarations fait semblant de découvrir ces pratiques peu recommandables au LCT et avaient promis nous revenir dès que possible pour essayer de corriger ce qui peut l'être encore. Nous osons croire que l'IFC est supposé être l'organe de veille, mais ...

Aussi ; ont-ils soutenu les pseudos mesures d'accompagnement exécutées par LCT à l'endroit des femmes chefs d'équipe des ramasseurs de sable, alors qu'en réalité, ce n'était qu'un coup de grâce pour elles.

Il y a deux (02) mois silence radio et l'une de nos doléances phares à cette rencontre, était d'ordonner au LCT d'intégrer les Lashing men au registre de son personnel si leurs pires conditions de vie et de travail perduraient.

Contre toute attente ; non seulement LCT n'a daigné honorer cette demande, mais a rompu le contrat avec leur employeur au profit des dockers du PAL qu'il a faits former par ces mêmes Lashing men, aujourd'hui admis au chômage.

Aussi ; avons-nous demander de prendre en compte les projets proposé par les victimes dans la responsabilité sociétale annuelle de LCT de 2018 et/ou embaucher quelques victimes ou leurs proches qui le souhaiteraient pour les petits travaux.

A ce jour ; tout porte à croire que cette situation critique et suicidaire pour les victimes ne requiert pas l'attention d'IFC et de ses alliés.

➤ **Quelques conséquences fâcheuses dans la vie des victimes dudit projet**

- ❖ Foyers brisés (*Séparations conjugales, divorces, maladies non soignées, décès*).
- ❖ Déscolarisation des enfants avec toutes ses conséquences.
- ❖ Torture psychologique (*Tentation aux suicides, incivisme, moral affecté, etc.*).
- ❖ Paupérisation ambiante avec ses conséquences (*Prise en charge inexistante, des 531 ramasseurs de sable marin chassés de ce site, une trentaine est déjà sous terre souvent après une courte maladie ; une vingtaine dans le rang des 175 maraichers et une dizaine chez les femmes*).
- ❖ Pauvreté et disette généralisée et aggravée (*Presqu'une famine dans les foyers*).
- ❖ Tentation constante à la migration hasardeuse vers des destinations inconnues.
- ❖ Etc.





➤ **En bref ; le Projet LCT au Togo est un poison lent qui tue les Togolais à petit feu, car les pratiques qui s'y déroulent contrastent gravement avec les dispositions universelles inhérentes aux droits humains. Pire encore, avec son propre objectif fixé : "Notre objectif est de mettre fin à l'extrême pauvreté d'ici 2030 et de promouvoir la prospérité partagée dans tous les pays en développement".**

Très respectueusement,

Ont signé :

La liste des signataires en annexe

Liste des signataires

Nom et Prénoms	Contacts	Poste occupé	Signature
GNAMAKOU Akouvi		Présidente <i>Ex-femmes Chefs d'équipe et leurs Servantes</i>	
ABENI Essi		Présidente <i>Les ex-Restauratrices</i>	
DJIMEDO Kokou		Président <i>Les ex-Pelliers et ex-Ramasseurs de sable</i>	
AGBOVI Komi Mawulavanè		Trésorier GROMAPE <i>Collectifs des ex-maraichers</i>	
ZOUGBEDE Koffi Dodji		Porte-parole des délégués des Lashing men de MLS	
AGBENENE Koffi		Secrétaire Administratif MMLK-La voix des sans voix	